PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Aménagement des plateformes Nord et Sud d'un centre de regroupement, de tri, de traitement et de valorisation de déchets sur la commune de Nantes

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/295 en date du 24/10/2019, une enquête publique unique est ouverte en mairie de Nantes, pendant une période de 38 jours, **du jeudi 05 décembre 2019 à 9h au samedi 11 janvier 2020 à 12h**, portant sur les demandes d'autorisation environnementale présentées par les sociétés SUEZ MINERALS FRANCE – CHARIER CM et la société SUEZ RV OUEST, situées sur la commune de Nantes.

Monsieur Bernard VALY, chef de pôle territorial DDTM Ille et Vilaine à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Nantes les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **Nantes** (*29 rue de Strasbourg – 44000 Nantes*) :
  — **Jeudi 05 décembre 2019** de 09H00 à 12H00
  — **Vendredi 13 décembre 2019** de 09H00 à 12H00
  — **Jeudi 19 décembre 2019** de 14H00 à 17H00
  — **Lundi 06 janvier 2020** de 14H00 à 17H00
  — **Samedi 11 janvier 2020** de 09H00 à 12H00

Pendant toute la durée de l'enquête unique, les dossiers d'autorisation environnementale ainsi que les avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposés en mairie de Nantes, où ils seront également accessibles sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Nantes.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Nantes (29 rue de Strasbourg – 44000 Nantes) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : **ep.suezcharier@gmail.com**. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'autorisation environnementale auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. La consultation des dossiers est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (http://loire-atlantique.gouv.fr).

Dès réception, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairies de Nantes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès des pétitionnaires :

- SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE : 16 place de l'Iris – Tour CB 21 – 92040 Paris La Défense
- CHARIER CM : La Clarté – 44140 Herbignac
- SUEZ RV OUEST : 2 bis rue Robert Le Ricolais – CS 50413 – 44304 Nantes Cedex 3

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure seront deux arrêtés d'autorisation environnementale délivrés par le préfet de la Loire-Atlantique et assortis de prescriptions d'exploitation ou deux refus.